



Remboursement dégât locatifs

Par **JulienP13**, le **20/10/2015 à 10:38**

Bonjour, rncet été, j'ai eu un problème avec la piscine du logement que j'occupais en en collocation (quitté le 31 septembre 2015) : la volet de la bâche de la piscine s'est cassé (surement après avoir forcé sur son axe à cause d'un léger manque d'eau dû à l'évaporation journalière). Il s'agit d'une bâche automatique actionnée uniquement par un boitier avec une clé. Le propriétaire a réalisé un devis de réparation (>2000€) et a indiqué que c'était de ma faute (mauvaise manipulation), alors que je n'ai fait que tourner la clé pour enrouler cette bâche. Il me réclame personnellement un remboursement total des frais. Ça me parait injuste vu que j'ai utilisé le mécanisme correctement. rnA qui incombe la réparation ? Que dois-je faire ? rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **20/10/2015 à 12:44**

Bonjour, avez vous signalé le problème à votre bailleur quand cela est arrivé ? Ce dégât est il noté sur votre état des lieux de sortie ? CORDIALEMENT

Par **JulienP13**, le **20/10/2015 à 12:53**

Oui j'ai signalé le problème au bailleur, et oui le dégât a été inscrit sur l'état des lieux de sortie.